

F. F. P. J. P. COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL DE L'ARDECHE

CAHIER DES CHARGES	N° 002 Championnats	ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
--------------------	---------------------	----------------------------------------------

Article 1 : But Qualifier les équipes qui participeront aux Championnats de Ligue et aux Championnats de France.

- **Les Championnats concernés**

- Doublette Mixte,
- Triplette Masculin,
- Triplette Féminin,
- Triplette Jeunes : Benjamin, Minime, Cadet et Junior,
- Triplette Vétéran,
- Doublette Masculin,
- Doublette Féminin,
- Doublette Jeunes : Benjamin, Minime, Cadet et Junior,
- Tête à Tête Masculin,
- Tête à Tête Féminin,
- Tête à Tête Jeunes : Benjamin, Minime, Cadet et Junior,
- Triplette Provençal,
- Doublette Provençal,
- Mini Bol d'Or Féminin en Triplettes,
- Triplette Promotion.

- **Les Championnats avec éliminatoires de Secteur.**

- Triplette Masculin,
- Doublette Masculin,
- Tête à Tête Masculin.

- **Obligations**

- Le Fédéral Tête à Tête Jeune se déroulera le 2^{ème} jour du Fédéral Doublette Senior
- Le Fédéral Doublette Jeune se déroulera le 2^{ème} jour du Fédéral Tête à Tête Senior
- Le Fédéral Triplette Jeune se déroulera le 2^{ème} jour du triplette senior.

Article 2 : Organisation

- C'est le Comité Départemental qui a la responsabilité de ces Championnats. Un délégué est désigné par le Comité Directeur. (Voir rôle du délégué procédure N° 004 Championnats).
- Les équipes devront être obligatoirement homogènes clubs, idem pour le Triplette Provençal à partir de 2019. Pour le Mini Bol d'Or et les Jeunes (Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors) les équipes sont homogènes au Département.
Nombre d'équipes qualifiées : c'est la Ligue ou la Fédération qui allouent le nombre d'équipes à qualifier.
- **Les joueurs/es qui se qualifient pour un championnat de ligue ou un championnat de France, ont obligation d'y participer, sinon ils s'exposent à sanction.**
- Les dates et les horaires sont communiqués lors la 1^{ère} réunion plénière de l'année, pour les championnats de l'année suivante.
- Choix des Secteurs organisateurs : C'est lors de cette 1^{ère} réunion plénière que le choix des Secteurs organisateurs est décidé suite à un appel à candidature. Le secteur retenu pour l'organisation du fédéral, communique au comité le club chargé de l'organisation lors de la 2^{ème} réunion plénière.

Article 3 : Déroulement d'un Championnat

a) Championnats en 1 jour

- Doublette Jeunes, Benjamin, Minime, Cadet, Junior.
- Tête à Tête Jeunes, Benjamin, Minime, Cadet et Junior.
- Triplette Jeunes, Benjamin, Minime, Cadet et Junior.
- Triplette Mini Bol d'Or Féminin.

b) Championnats en 2 jours

- Triplette Masculin,
- Triplette Féminin,
- Triplette Vétéran,
- Doublette Mixte,
- Doublette Masculin,
- Doublette Féminin,
- Doublette provençal,
- Triplette provençal,
- Tête à tête Masculin,
- Tête à Tête Féminin
- Triplette Promotion.

c) Hormis le Mini Bol d'Or Féminin, les Championnats se déroulent en poules.

d) Horaire

- Doublette Jeunes, le dimanche à 9 h 00
- Tête à Tête Jeunes, le dimanche à 9 h 00
- Triplette Jeunes, le dimanche à 9 h 00
- Triplette Vétéran, le mercredi à 9 h 00
- Triplette Mini Bol d'Or Féminin à 8 h 00
- Triplette Masculin, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Féminin, le samedi à 13 h 30 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette Promotion, le samedi à 9h00 pour le dimanche c'est le jury qui décide.
- Doublette Mixte, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Doublette Masculin, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Doublette Féminin, le samedi à 13 h 30 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Doublette provençal, le samedi matin à 8 h pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Triplette provençal, le samedi matin à 8 h pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Tête à tête masculin, le samedi à 9 h 00 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.
- Tête à tête féminin, le Samedi à 13 h 30 pour le dimanche c'est le Jury qui décide.

- Arrêt des parties à 12 heures, reprise à 14 heures. En fonction de l'avancement, le Délégué peut réduire le temps d'arrêt
- Pour les concours Jeux Provençaux toutes les parties du 1^{er} jour se dérouleront en 11 points.
- Autant que possible, les finales jeunes et adultes devront se dérouler simultanément vers 17h.

Article 4 : Inscriptions

- S'il y a des éliminatoires de Secteur : Voir Cahier des Charges N° 001 Championnats Eliminatoires Secteurs.
- Les inscriptions doivent être accompagnées du règlement, un chèque par compétition (chèque obligatoire).

3 Euros par joueur pour le Tête à Tête.
7 Euros par équipe pour le Doublette.
11 Euros par équipe pour le Triplette.

- S'il n'y a pas d'éliminatoire de Secteurs les inscriptions doivent être envoyées au Comité, par **chaque président de club** (en renseignant l'imprimé N°002 F3 Championnats Inscriptions pour Championnats Départementaux) et ceci aux dates limites qui sont indiquées dans le calendrier Départemental.
- Les inscriptions doivent être accompagnées du règlement, un chèque par compétition (chèque obligatoire).

5 Euros par joueur pour le Tête à Tête.
 10 Euros par équipe pour le Doublette.
 15 Euros par équipe pour le Triplette.

Ces règlements seront expédiés, par chèque, à l'ordre du Comité de Pétanque de l'Ardèche, avec l'envoi des inscriptions. (Imprimé destiné à cet usage)

Article 5 : Désignation des Délégués

- C'est le Comité Directeur, en fin d'année précédente, qui désigne les délégués. (Voir rôle du délégué procédure N° 004, 005 et 006 Championnats Rôle du Délégué)
- **Le délégué est le responsable du Championnat.**

Article 6 : Rôle et Charges du Secteur ou du Club Organisateur

- Les Secteurs ou les clubs, qui organisent un Championnat Départemental doivent assurer et respecter les dispositions décrites ci après.
- Ils doivent assurer la sécurité de l'ensemble des installations, prévoir le passage des véhicules de secours et prévoir une zone de parking.

a) Terrains de Jeux

- Les jeux devant être obligatoirement tracés à la ficelle ; Il conviendra donc de s'assurer que la superficie totale soit suffisante.
- Le nombre de jeux est variable suivant les Championnats.
- Dimensions des aires de jeux : réglementaires 4 m. x 15 m. impératif pour le carré d'honneur, avec dérogation 3 m. x 13 m. (si place insuffisante), conseillé de faire les jeux extrêmes de 4 mètres de large.
- Jeu provençal : 4 x 24 mètres.
- Doublette Mixte : prévoir environ 140 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Masculin, Féminin et jeunes : 80 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Promotion : environ 75 à 80 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Vétéran : environ 60 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Doublette Masculin, Tête à Tête Féminin & Tête à Tête jeunes : environ 120 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Tête à Tête Masculin, Doublette Féminin & Doublette Jeunes : environ 90 jeux + carré d'honneur 8 jeux,
- Triplette Provençal : environ 40 jeux + carré d'honneur 4 jeux,
- Doublette Provençal : environ 40 jeux + carré d'honneur 4 jeux,
- Mini Bol d'Or : 20 jeux.
- Des barrières clôtureront le carré d'honneur.
- En cas de manque de place, les jeux du carré d'honneur pourront être utilisés pour les parties de poules.
- Un fléchage suffisant sera mis en place pour guider les équipes vers le lieu de la compétition.

b) Eclairage

- Le Secteur ou le Club doivent prévoir un éclairage suffisant pour assurer le bon déroulement de la manifestation.

c) Sonorisation

- La sonorisation doit couvrir l'ensemble des jeux et la buvette.

d) Table de marque

Les organisateurs mettront à la disposition du Comité Départemental, au moins 1 heure avant le début du contrôle des licences :

- Un podium couvert ou une salle indépendante, (tables, chaises) pendant la durée du Championnat,
- Une arrivée électrique pour assurer le branchement de, au minimum, 3 ordinateurs et 3 imprimantes,
- Un tableau suffisamment grand pour apposer : le tirage des poules et le Jury,
- Une personne du secteur ou du club sera mise à disposition du Comité Départemental à la table de marque, y compris à l'heure du repas pour surveiller le matériel.

Le suivi de la compétition sera fait par informatique.

e) Restauration

Le Secteur ou le Club organisateur doivent prévoir en accord avec le Comité Départemental, les repas de midi et dans certains cas les repas du soir, pour les délégués du Comité ainsi que pour les arbitres.

f) Dispositions particulières pour les Championnats Triplettes Jeunes.

- L'organisateur a l'obligation d'assurer la restauration des jeunes (Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors), le prix maximum du repas est de 7,00 €.
- L'organisateur doit prendre toutes les dispositions utiles pour assumer cette obligation (local, table, service etc.).
- Le Comité Départemental prend en charge ces repas et règle directement l'organisateur. Aucun remboursement individuel ne sera fait auprès des participants.
- Le Comité informera l'organisateur sur le nombre de repas dès la fin des inscriptions.

Article 7 : Obligations Particulières pour les Fédéraux **Doublette Provençal, Triplette Provençal, Doublette Mixte et Triplette promotion.**

Le second jour de ces 4 fédéraux, une journée de Championnat des clubs Jeunes aura lieu sur les jeux libres. Les parties débuteront à 14h en cas de journée simple ou à 9h30 en cas de journée double.

Il convient donc de prévoir :

- Le nombre de jeux nécessaires. Celui-ci sera communiqué aux clubs organisateurs par le comité. (pour les 2 fédéraux jeux provençaux, les jeux devront être séparés en deux, en prévoyant un arrêt pour les boules).
- Il convient de prévoir en plus, 2 jeux pour l'épreuve du Combiné, 1 Jeu pour le tir de précision simplifié et 1 jeu pour le tir de précision normal.
- Quelques tables et chaises, si possible à l'abri, pour que les coachs puissent remplir leurs feuilles de match.
- Quelques rafraichissements (sirop, coca), éventuellement en libre service à part de la buvette du fédéral.
- Une salle pour la restauration du midi, en cas de journée double.

Article 8 : Tenue homogène pour toutes les compétitions à partir de la 1ère partie, les joueurs d'une même équipe devront être vêtus de façon homogène tout au moins le haut (polo, pull-over, chemisette). Le short sportif est autorisé à condition que toute l'équipe porte un short, le jean est interdit, les chaussures doivent être fermées.

Article 9 : Un arbitre, pour chaque championnat sera désigné par la Commission des Arbitres.

Article 10 : Constitution du Jury.

Le Jury sera composé de 3 ou 5 membres, il comprendra prioritairement : L'arbitre principal, le délégué du Comité Départemental, 1 membre du Secteur ou du Club organisateur.

Article 11 : Boissons servies à la Buvette

L'Organisateur s'engage à respecter scrupuleusement la législation en vigueur (voir annexe)

Le Comité a fait suffisamment de mise en garde, en aucun cas il ne sera responsable des manquements aux règles et à leurs conséquences, tout particulièrement concernant la vente d'alcool non autorisé.

DOCUMENTS ANNEXES

Imprimé N° 002 F5 Code de Bonne harmonie (acceptation des règles).

Imprimé N° 002 F5 Autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons.

Mis à jour le 18 Octobre 2018.